



RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

37 ème rallye du Trièves

Les 28 et 29 juillet 2023

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le lundi 19 Juin 2023
- Ouverture des engagements : le lundi 19 Juin 2023
- Clôture des engagements : le mardi 18 Juillet 2023
- Parution du carnet d'itinéraire : le samedi 22 Juillet 2023, retrait des carnets d'itinéraires et autocollants : Le Dimanche 23 Juillet 2023 de 8h00 à 12h et de 14h à 16h au café des arts à Mens et de 12h à 14h à la salle des sagnes de Mens. Puis le vendredi 28 juillet 2023 de 8h à 15h à la salle des sagnes de Mens.
- Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 23 Juillet 2023 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h et Vendredi 28 Juillet 2023 de 8h à 15h.
- Vérifications administratives le : Vendredi 28 juillet 2023 à 12h30 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Vérifications techniques le : Vendredi 28 Juillet 2023 à 12h45 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Heure de mise en place du parc fermé de départ le : Vendredi 28 Juillet à 11h00 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens).
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 28 juillet 2023 à 16h30 Lieu : la salles des Sagnes (Mens). -
- Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 28 juillet 2023 à 17h30 Lieu : Salle des Sagnes (Mens).
- - Publication des heures et ordres de départ le : vendredi 28 Juillet 2023 à 17h45 Lieu : Salle des Sagnes (mens).
- Briefing des pilotes prioritaires le : Vendredi 28 Juillet 2023 à 17h Lieu : Salle des Sagnes (Mens).
- Publications des résultats partiels : ½ heure après arrivée du dernier concurrent.
- Arrivée finale du rallye de la 1ère voiture à la salle des fêtes des Sagnes de Mens à 19h16
- Vérifications finales le Samedi 29 Juillet 2023 au taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC par le garage du Vercors (garage PICCA) à Mens.
- Publication des résultats du rallye une demi heure après l'arrivée du dernier concurrent.

- Remise des prix le : samedi 29 Juillet 2023 à partir de 18h Lieu : Salle des fêtes des Sagnes à Mens.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 37 ème rallye automobile du Trièves en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile RHONE-ALPES** le **lundi 24 Avril 2023** sous le **N°R19** et par la **FFSA** sous le permis d'organiser **N°318** en date du **lundi 24 Avril 2023**.

Comité d'Organisation - CORAT

Président : Olivier Chapuis

Membres : Cyril Amard, Claude Argoud, Stéphanie Margueret

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès

Téléphone : 0681848448

Permanence du Rallye : Salles des Sagnes de Mens du Vendredi 28 Juillet 2023 9h au Samedi 29 Juillet 2023 20h, Tél. astreinte : 0681848448

Site internet : www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves

Organisateur technique

Nom : CORAT (Comité Organisateur du Rallye Automobile du Trièves)

Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès)

En charge de la vérification des dispositifs pour le CORAT : Olivier Chapuis licence n°125458

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur (facultatif)	M. GIBILY Christian	Licence n°3302
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. VEYRET Emmanuel	Licence n°147321
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme FAGOT Isabelle et Mme PUYAU Véronique	Licence n°172694 Licence n°21585
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M. BESANCON Monique	Licence n°9682
Directeur de Course	M. VERNET Daniel	Licence n°147321
Directeur de Course adjoint	M. MUSELLI Bruno	Licence n°2403
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. LAFOND Pascal M. VINCENT-GENOD Stéphane	Licence n°227446 Licence n°24887
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. VINCENT-GENOD Nathalie	Licence n°210855
Commissaire Technique responsable	M. BORDERON Loys	Licence n°183288
Commissaires Techniques adjoints	M. SANDELION Georges M. BOSSEAU Yannick M. FOARE Patrick	Licence n°245840 Licence n°223616 Licence n°-----
Médecin chef	M. MANZINI Nicolas	
Chargés des relations avec les concurrents	M. PITARCH Floréal M. SIMON Sylvie	Licence n°2729 Licence n° 214749
Juges de faits	M. VAUTRAT Hervé	Licence n°3259
Chronométrateurs	M.	Licence n°_____
M.	Licence n°_____	

Classement

Speaker

M. GAVARD Philippe

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye du Trièves** compte pour la coupe de France des rallyes 2023 coefficient 2, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2023 et le challenge des rallye Patrice Montagnat 2023 de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Patrice Montagnat **gratuite mais obligatoire avant la première épreuve** parcourue auprès de l'ASA)

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>), profil facebook de l'ASA et le site du rallye du Trièves (www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves) à partir du vendredi 21 Juillet 2023 pour les vérifications administratives qui auront lieu **Vendredi 28 Juillet 2023 de 12h30 à 16h15** et les vérifications techniques **de 12h45 à 16h30**.

Pour rappel : afin d'avoir une bonne fluidité des Vérifications techniques nous demandons aux équipages de bien respecter leur horaire de convocation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **37ème rallye Automobile du Trièves doit remplir sa demande d'engagement en ligne sur le site FFSA. En se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com** vous aurez le lien du site FFSA www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée, signée et envoyée par la poste à l'ASA Dauphinoise Maison des sports, 7 rue de l'industrie 38320 Eybens avec le règlement des droits d'engagement au plus tôt le **Lundi 19 Juin 2023** au plus tard le **Lundi 17 Juillet 2023** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés moderne est fixé à 105 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC (limité à 30) et VHRS (limité à 15) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €

- Pour les équipages féminins avec publicité facultative : 300 €
- Pour les équipages féminins sans publicité facultative : 600 €

ATTENTION prévoir 2 chèques de caution vous seront demander lors des vérifications administratives :

- Un de 100 € à l'ordre de LCCHRONO pour le chronométrage
- Un de 300 € à l'ordre de VDS pour assurer la sécurité

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait, les droits d'engagement seront remboursés intégralement jusqu'au Jeudi 27 Juillet 2023. Au delà, l'organisation se réserve le droit de ne plus rembourser les droits d'engagement à partir du vendredi 28 Juillet 2023.

Les chèques seront remis en banque le **Jeudi 27 Juillet 2023**.

Un **reclassement** sera effectué pour le départ de l'étape n°2 après la 1ère étape mais en tenant compte du classement scratch de **l'épreuve spéciale n°1 seulement**.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2ème étape, un **reclassement** sera effectué après la 1ère étape mais en tenant compte du classement scratch de **l'épreuve spéciale n°1 seulement**.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : pilotes classées par la FIA (priorité A)
- Série 2 : pilotes classées par la FIA (priorité B)
- Série 3 : pilotes prioritaires par la FFSA rallye (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leur résultats précédents (limité à une dizaine environ)
- Série 5 : tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F2000/15, F2000/14, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, FRC, R2, F2000/13, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F2000/12, A5, R1, N2, N1, F2000/11, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupe ou trophées.

Le rallye moderne partira 15 min après la dernière voiture VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur toute la rue de la piscine, la rue des aires jusqu'à la fin du stade Laurent Turc à Mens (seulement la partie terre battue). Avec une option sur le parking du Vercors selon le nombre d'engagés (voir plan infrastructures).

Le parc d'assistance n'autorise pas le parking des remorques. Celle-ci devront être déposées sur l'un des 3 parkings prévus à cet effet (voir plan infrastructures)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiqués par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Trièves représente un parcours total de 153,37 kms.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,82 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 et ES2 : St jean d'hérans 5,19 kms

ES3 et ES5 : Montvallon 9,44kms

ES4 et ES6 : Col de Mens 5,28 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1. Rallye de doublure

En doublure du rallye régional du Trièves 2023, il y aura :

- Un rallye historique réservé aux VHC ;
- Un rallye sportif de régularité VHRS.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le DIMANCHE 23 JUILLET 2023 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30, le VENDREDI 28 JUILLET 2023 de 8h à 16h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

Le départ du rallye modernes se fera en 3ème position après les VHC. (Vhrs en 1er, VHC en 2ème)

7.5P EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

7.5.1P Le chronométrage sera effectué par la société LCCHRONO (avec affichage des résultats en temps réel sur leur site) au dixième de seconde.

7.5.17. Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les classements par ES et général seront affichés sur la grande de la salle polyvalente des Sagnes proche de la buvette.

Ils seront disponibles en temps réel sur le site LCCHRONO.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Primes cumulables : Scratch et classe. Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	400 €
2 ^{ème}	300 €
3 ^{ème}	200 €

Pour les EQUIPAGES FEMININS : Rappel du point 9.6. dans tous les rallyes, les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1er pilote sur le bulletin d'engagement.

1 ^{ère}	280 €
2 ^{ème} (si+3partants)	140 €
3 ^{ème} (si+5partants)	90 €

CLASSES

CLASSES	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}		
- 4 Partants	150 €						
4 à 9 Partants	300 €	150 €	100 €				
10 à 15 Partants	300 €	150 €	100 €	50 €			
+ de 15 Partants	300 €	150 €	100 €	75 €	50 €		

- * 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- * 1 Coupe à chaque équipage classé suivant tableau des primes de classe
- * 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

La remise des prix se déroulera le SAMEDI 29 JUILLET 2023, ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé à la salle des Fête Des Sagnes à Mens.



RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

5 ème rallye vhc du Trièves

Les 28 et 29 juillet 2023

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le lundi 19 Juin 2023
- Ouverture des engagements : le lundi 19 Juin 2023
- Clôture des engagements : le mardi 18 Juillet 2023
- Parution du carnet d'itinéraire : le samedi 22 Juillet 2023
- Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 23 Juillet 2023 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h et Vendredi 28 Juillet 2023 de 8h à 14h.
- Retrait des carnets d'itinéraires et autocollants : Le Dimanche 23 Juillet 2023 de 8h00 à 12h et de 14h à 16h au café des arts à Mens et de 12h à 14h à la salle des sagnes de Mens. Puis le vendredi 28 juillet 2023 de 8h à 14h à la salle des sagnes de Mens.
- Vérifications techniques le : Vendredi 28 Juillet 2023 à 11h30 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Heure de mise en place du parc fermé de départ le : Vendredi 28 Juillet à 11h45 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens).
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 28 juillet 2023 à 14h Lieu : la salles des Sagnes (Mens). -
- Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 28 juillet 2023 à 17h30 Lieu : Salle des Sagnes (Mens).
- - Publication des heures et ordres de départ le : vendredi 28 Juillet 2023 à 17h45 Lieu : Salle des Sagnes (mens).
- Briefing des pilotes prioritaires le : Vendredi 28 Juillet 2023 à 17h Lieu : Salle des Sagnes (Mens).
- Publications des résultats partiels : ½ heure après arrivée du dernier concurrent.
- Arrivée finale du rallye de la 1ère voiture à la salle des fêtes des Sagnes de Mens à 17h16
- Vérifications finales le Samedi 29 Juillet 2023 au taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC par le garage du Vercors (garage PICCA) à Mens.
- Publication des résultats du rallye une demi heure après l'arrivée du dernier concurrent.
- Remise des prix le : samedi 29 Juillet 2023 à partir de 18h Lieu : Salle des fêtes des Sagnes à Mens.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 3ème rallye automobile historique du Trièves en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile RHONE-ALPES le lundi 24 Avril 2023** sous le **N°R19** et par la **FFSA** sous le permis d'organiser **N°318** en date du **lundi 24 Avril 2023**.

Comité d'Organisation - CORAT

Président : Olivier Chapuis

Membres : Cyril Amard, Claude Argoud, Stéphanie Margueret

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès

Téléphone : 0681848448

Organisateur technique

Nom : CORAT (Comité Organisateur du Rallye Automobile du Trièves)

Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès)

En charge de la vérification des dispositifs pour le CORAT : Olivier Chapuis licence n°125458

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur (facultatif)	M. GIBILY Christian	Licence n°3302
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. VEYRET Emmanuel	Licence n°147321
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme FAGOT Isabelle et Mme PUYAU Véronique	Licence n°172694 Licence n°21585
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M. BESANCON Monique	Licence n°9682
Directeur de Course	M. VERNET Daniel	Licence n°147321
Directeur de Course adjoint	M. MUSELLI Bruno	Licence n°2403
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M. LAFOND Pascal	Licence n°227446
	M. VINCENT-GENOD Stéphane	Licence n°24887
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	M. VINCENT-GENOD Nathalie	Licence n°210855
Commissaire Technique responsable	M. BORDERON Loys	Licence n°183288
Commissaires Techniques adjointes	M. SANDELION Georges	Licence n°245840
	M. BOSSEAU Yannick	Licence n°223616
	M. FOARE Patrick	Licence n°-----
Médecin chef	M. MANZINI Nicolas	
Chargés des relations avec les concurrents	M. PITARCH Floréal	Licence n°2729
	M. SIMON Sylvie	Licence n° 214749
Juges de faits	M. VAUTRAT Hervé	Licence n°3259
Chronométrateurs	M.	Licence n°_____
	M.	Licence n°_____
Classement		
Speaker	M. GAVARD Philippe	

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye historique du Trièves** compte pour la coupe de France des rallyes vhc 2023 coefficient 1, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2023 et le challenge VHC 2023 de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge **gratuit mais obligatoire avant la première épreuve** auprès de l'ASA)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>), profil facebook de l'ASA et le site du rallye du Trièves (www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves) à partir du vendredi 21 Juillet 2023 pour les vérifications administratives qui auront lieu **Vendredi 28 Juillet 2023 de 11h30 à 12h30** et les vérifications techniques **de 11h15 à 12h45**.

Pour rappel : afin d'avoir une bonne fluidité des Vérifications techniques nous demandons aux équipages de bien respecter leur horaire de convocation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **5ème rallye historique du Trièves** doit remplir sa **demande d'engagement en ligne sur le site FFSA. En se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com** vous aurez le lien du site FFSA www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste à l'ASA Dauphinoise Maison des sports, 7 rue de l'industrie 38320 Eybens avec le règlement des droits d'engagement au plus tôt le **Lundi 19 Juin 2023** au plus tard le **Lundi 17 Juillet 2023** (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en moderne (limité à 105) et VHRS (limité à 15) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €

ATTENTION prévoir 2 chèques de caution vous seront demander lors des vérifications administratives :

- Un de 100 € à l'ordre de LCCHRONO pour le chronométrage
- Un de 300 € à l'ordre de VDS pour assurer la sécurité

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait, les droits d'engagement seront remboursés intégralement jusqu'au Jeudi 27 Juillet 2023. Au delà, l'organisation se réserve le droit de ne plus rembourser les droits d'engagement à partir du Vendredi 28 Juillet 2023.

Les chèques seront remis en banque le **Jeudi 27 Juillet 2023**.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2ème étape, un **reclassement** sera effectué après la 1ère étape mais en tenant compte du classement scratch de **l'épreuve spéciale n°1 seulement**.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre réglementaire du standard FFSA. L'organisation se donne le droit de faire partir des pilotes prioritaires en fonction de leur résultats connus.

Le rallye VHC partira 15 min après la dernière voiture du rallye VHRS.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur toute la rue de la piscine, la rue des aires jusqu'à la fin du stade Laurent Turc à Mens (seulement la partie terre battue). Avec une option sur le parking du Vercors suivant le nombre d'engagés (voir plan infrastructures).

Le parc d'assistance n'autorise pas le parking des remorques. Celle-ci devront être déposées sur l'un des 3 parkings prévus à cet effet (voir plan infrastructures)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ATTENTION prévoir 2 chèques de caution vous seront demander lors des vérifications administratives :

- Un de 100 € à l'ordre de LCCHRONO pour le chronométrage
- Un de 300 € à l'ordre de VDS pour assurer la sécurité

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Trièves représente un parcours total de 153,37 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,82 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 et ES2 : St Jean d'hérans 5,19 kms

ES3 et ES5 : Montvallon 9,44kms

ES4 et ES6 : Col de Mens 5,28 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1. Rallye de doublure

En doublure du rallye régional historique VHC du Trièves 2023, il y aura :

- Un rallye régional réservé aux véhicules modernes ;
- Un rallye sportif de régularité VHRS.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le DIMANCHE 23 JUILLET 2023 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30, le VENDREDI 28 JUILLET 2023 de 8h à 13h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

7.5P EPREUVES SPECIALES

7.5.1P Le chronométrage sera effectué par la société LCCHRONO (avec affichage des résultats en temps réel sur leur site) au dixième de seconde.

7.5.17. Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Les classements par ES et général seront affichés sur le mur de la salle polyvalente des Sagnes proche de la buvette.

Ils seront disponibles en temps réel sur le site LCCHRONO.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	200,00 €
2 ^{ème}	100,00 €
3 ^{ème}	50,00 €

* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch

La remise des prix se déroulera le SAMEDI 29 JUILLET 2023, ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture VHC au parc fermé à la salle des Fête Des Sagnes à Mens.



RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

2 ème rallye vhrs du Trièves Les 28 et 29 juillet 2023

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le lundi 19 Juin 2023
- Ouverture des engagements : le lundi 19 Juin 2023
- Clôture des engagements : le mardi 18 Juillet 2023
- Parution du carnet d'itinéraire : le samedi 22 Juillet 2023, retrait des carnets d'itinéraires et autocollants : Le Dimanche 23 Juillet 2023 de 8h00 à 12h et de 14h à 16h au café des arts à Mens et de 12h à 14h à la salle des sagnes de Mens. Puis le vendredi 28 juillet 2023 de 8h à 15h à la salle des sagnes de Mens.
- Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 23 Juillet 2023 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h et Vendredi 28 Juillet 2023 de 8h à 15h.
- Vérifications administratives le : Vendredi 28 juillet 2023 à 11h Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Vérifications techniques le : Vendredi 28 Juillet 2023 à 11h15 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Heure de mise en place du parc fermé de départ le : Vendredi 28 Juillet à 11h00 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens).
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 28 juillet 2023 à 16h30 Lieu : la salles des Sagnes (Mens). -
- Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 28 juillet 2023 à 14h Lieu : Salle des Sagnes (Mens).
- - Publication des heures et ordres de départ le : vendredi 28 Juillet 2023 à 14h30 Lieu : Salle des Sagnes (mens).
- Publications des résultats partiels : ½ heure après arrivée du dernier concurrent.
- Arrivée finale du rallye de la 1ère voiture à la salle des fêtes des Sagnes de Mens à 15h31
- Vérifications finales le Samedi 29 Juillet 2023 au taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC par le garage du Vercors (garage PICCA) à Mens.
- Publication des résultats du rallye une demi heure après l'arrivée du dernier concurrent.
- Remise des prix le : samedi 29 Juillet 2023 à partir de 18h Lieu : Salle des fêtes des Sagnes à Mens.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 2ème rallye automobile historique du Trièves en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile RHONE-ALPES le lundi 24 Avril 2023** sous le **N°R19** et par la **FFSA** sous le permis d'organiser **N°318** en date du **lundi 24 Avril 2023**.

Comité d'Organisation - CORAT

Président : Olivier Chapuis

Membres : Cyril Amard, Claude Argoud, Stéphanie Margueret

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès

Téléphone : 0681848448

Organisateur technique

Nom : CORAT (Comité Organisateur du Rallye Automobile du Trièves)

Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès)

En charge de la vérification des dispositifs pour le CORAT : Olivier Chapuis licence n°125458

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur (facultatif)	M. GIBILY Christian	Licence n°3302
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. VEYRET Emmanuel	Licence n°147321
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme FAGOT Isabelle et Mme PUYAU Véronique	Licence n°172694 Licence n°21585
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M. BESANCON Monique	Licence n°9682
Directeur de Course	M. VERNET Daniel	Licence n°147321
Directeur de Course adjoint	M. MUSELLI Bruno	Licence n°2403
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. LAFOND Pascal M. VINCENT-GENOD Stéphane	Licence n°227446 Licence n°24887
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. VINCENT-GENOD Nathalie	Licence n°210855
Commissaire Technique responsable	M. BORDERON Loys	Licence n°183288
Commissaires Techniques adjoints	M. SANDELION Georges M. BOSSEAU Yannick M. FOARE Patrick	Licence n°245840 Licence n°223616 Licence n°-----
Médecin chef	M. MANZINI Nicolas	
Chargés des relations avec les concurrents	M. PITARCH Floréal M. SIMON Sylvie	Licence n°2729 Licence n° 214749
Juges de faits	M. VAUTRAT Hervé	Licence n°3259
Chronométrateurs	M. M.	Licence n°_____ Licence n°_____
Classement		
Speaker	M. GAVARD Philippe	

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye historique de régularité du Trièves** compte pour la coupe de France des rallyes vhrs 2023 coefficient 1, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2023 et le challenge VHRS 2023 de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge **gratuite mais obligatoire avant la première épreuve** auprès de l'ASA)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>), profil facebook de l'ASA et le site du rallye du Trièves (www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves) à partir du vendredi 21 Juillet 2023 pour les vérifications administratives qui auront lieu **Vendredi 28 Juillet 2023 de 11h00 à 11h30** et les vérifications techniques **de 11h15 à 11h45**.

Pour rappel : afin d'avoir une bonne fluidité des Vérifications techniques nous demandons aux équipages de bien respecter leur horaire de convocation.

1.3.1.P. Tout équipage participant au rallye VHRS doit se présenter au complet aux vérifications administratives et aux vérifications techniques avec sa voiture conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux prescriptions générales de la FFSA.

1.3.2.P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire valide,
- Certificat d'immatriculation de la voiture (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- Licences en cours de validité ou titre de participation.

1.3.1.P. Les équipages devront **obligatoirement assister au briefing oral** du Directeur de course le Vendredi 28 Juillet 2023 à 15h à la salle des fêtes des Sagnes de MENS. A cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1.P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **2 ème rallye historique de régularité du Trièves doit remplir sa demande d'engagement en ligne sur le site FFSA. En se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com** vous aurez le lien du site FFSA www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste à l'ASA Dauphinoise Maison des sports, 7 rue de l'industrie 38320 Eybens avec le règlement des droits d'engagement au plus tôt le **Lundi 19 Juin 2023** au plus tard le **Lundi 17 Juillet 2023** (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en moderne (limité à 105) et VHC (limité à 30) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait, les droits d'engagement seront remboursés intégralement jusqu'au Jeudi 27 Juillet 2023. Au delà, l'organisation se réserve le droit de ne plus rembourser les droits d'engagement à partir du Vendredi 28 Juillet 2023.

Les chèques seront remis en banque le **Jeudi 27 Juillet 2023**.

3.1.4.P. Le coût des titres de participation est fixé à 54 euros (44 euros FFSA + 10 euros ASA)

3.2 : EQUIPAGES

3.2.1.P. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Licences admises :

- ICCR : Internationale Concurrent Conducteur Régularité
- NCCR : Nationale Concurrent Conducteur Régularité

Titres de participation admis : - TPRR(E) : Régional Régularité

3.2.P. Pour toute demande de titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

3.2.2.P. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un(e) copilote est de 16 ans.

3.2.3.P. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un copilote doit être titulaire du permis de conduire. Pilote et copilote seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent)

3.2.6.P. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.8.P. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les commissaires sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.3.P. Ordre de départ :

3.3.1.P. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2.P. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (haute, moyenne et basse)

3.3.3.P. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

3.3.4.P. Les concurrents du rallye de régularité s'élanceront en première position avant le rallye VHC et a fortiori avant le rallye moderne (l'ordre des 3 rallyes se feront en 1er les vhrs, en 2ème le VHC et en dernier le Moderne).

3.4.P. Equipement des équipages :

Pour les 3 moyennes (haute, moyenne, et basse). Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent obligatoirement être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

3.4.1.P. Le port du casque est interdit en dehors des zones de régularité. Une tolérance de 500 mètres avant le CH et après le point STOP est accordée. Cette zone se ra délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone de casque.

3.4.2.P. Pendant toute la durée du rallye, tous les concurrents, pilotes, ouvriers et officiels devront être obligatoirement titulaire et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité (copilote mineur).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1.P. Voitures autorisées :

Voitures établies (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe k du code sportif de la FIA.

Voiture de tourisme de série, conformes à la législation routière en France de plus de 25 ans

Voitures de grand tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France de plus de 25 ans.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

4.1.2.P. Instruments à bord : libre

L'utilisation des appareils à affichage électronique(GPS, téléphone, tablette , ...) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur toute la rue de la piscine, la rue des aires jusqu'à la fin du stade Laurent Turc à Mens (seulement la partie terre battue). Avec une option sur le parking du Vercors selon le nombre d'engagés (voir plan infrastructures).

Le parc d'assistance n'autorise pas le parking des remorques. Celle-ci devront être déposées sur l'un des 3 parkings prévus à cet effet (voir plan infrastructures)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ATTENTION prévoir 2 chèques de caution vous seront demander lors des vérifications administratives :

- Un de 100 € à l'ordre de LCCHRONO pour le chronométrage
- Un de 300 € à l'ordre de VDS pour assurer la sécurité

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye VHRS du Trièves représente un parcours total de 153,37 kms. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 zones de régularité d'une longueur totale de 39,82 kms.

Les zones de régularité sont :

ZR1 et ZR2 : St jean d'hérans 5,19 kms

ZR3 et ZR5 : Montvallon 9,44kms

ZR4 et ZR6 : Col de Mens 5,28 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le DIMANCHE 23 JUILLET 2023 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30, le VENDREDI 28 JUILLET 2023 de 8h à 11h30

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA. **Il en va de la sauvegarde de l'épreuve ! Nous comptons sur votre sportivité et votre sens des responsabilités !**

6.2.4.P. CONTROLES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.7.P. PENALITES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.3.P. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4.P. CIRCULATION

6.4.1. Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €

2ème infraction : une pénalités en temps de 5 min

3ème infraction : une exclusion

6ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

L'ordre des rallyes sera : VHC - MODERNES - VHRS

7.1P Départ

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

7.2.P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.1.P. Tous les contrôles : contrôles horaires et de passage, départ et arrivée des zones de régularité, contrôles de regroupement ou de neutralisation seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

7.2.2.P. Le commencement de la zone de contrôle est indiqué par un panneau avertisseur à fond jaune. A une distance d'environ 25m, l'emplacement du poste de contrôle est indiqué par un panneau identique à fond rouge. La fin de la zone de contrôle, 50 m plus loin environ, est indiquée par un panneau identique à fond beige avec trois barres noires transversales (les distances peuvent être réduites pour les parcs d'assistance). Les lignes d'arrivée et toute ligne de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées. Une zone de contrôle (point stop) sera établie à une distance maximale de 200 à 500 m environ après la ligne d'arrivée (fin) d'un secteur de zone de régularité, ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de cette zone de régularité.

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes

- Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

7.2.3.P. Toute zone de contrôle (c'est-à-dire toute zone entre le premier panneau avertisseur jaune et le dernier panneau final beige à 3 barres transversales) est considéré comme « parc fermé ».

7.2.4.P. La durée de l'arrêt dans toute zone de contrôle par une direction autre que celle prévue par l'itinéraire des opérations de contrôle.

7.2.5.P. Il est strictement interdit, sous peine d'exclusion :

- De pénétrer dans une zone de contrôle par une direction autre que celle prévue par l'itinéraire du rallye
- De retraverser ou de re-pénétrer dans une zone de contrôle lorsque le carnet a déjà été pointé à ce contrôle.

7.2.6.P. L'heure idéale de pointage est sous la seule responsabilité des équipages qui peuvent consulter la montre officielle placée sur la table de contrôle.

7.2.7.P. Les commissaires en poste ne peuvent leur donner aucune information sur cette heure idéale de pointage.

7.3.5.P. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

7.3.11.P. Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la direction de course à raison de :

- Pour retard : moins 10 secondes par minute
- Pour avance : moins 60 secondes par minute

7.5P ZONES DE REGULARITE(ZR)

Les moyennes pour les zones de régularité seront transmises par le directeur de course aux CH qui précèdent la zone de régularité.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le collège des commissaires sportifs sanctionnera par une pénalité de 160 €
- 2ème infraction : le collège des commissaires sportifs signifiera la disqualification.

Trois options de vitesse moyenne sont proposés pour réaliser les zones de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter **OBLIGATOIREMENT** pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la **TOTALITE** des zones de régularités. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs. **L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.**

Pour des raisons de sécurité, le directeur de course, pourra modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques.

Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les zones de régularité selon le choix fait par le concurrent.

Les équipages doivent parcourir les zones de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent. Une classification établie sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante : pour chaque seconde au-dessous ou bien en-dessus du temps imparti=1 seconde de pénalité :

Exemple :

Moyenne définie à 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

a) Temps réalisé : 9 min 39 secs = 21 secondes de pénalité

b) Temps réalisé : 10 min et 31 secs = 31 secondes de pénalité

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu sur les zones de régularité.

7.5.4.P. Zone de régularité non effectuée

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il sera exclu définitivement de l'épreuve.

7.5.16.P. Interruption d'une zone de régularité

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le directeur de course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

7.5.17. Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS.

Il sera établi un classement général VHRS pour chaque moyenne

Si 2 concurrents arrivent ex-æquo à la fin du rallye, pour les départager prendre la carte grise ou le laissé passer qui à la date de la 1ère mise en circulation la plus ancienne désignera le vainqueur, et si un ex-æquo subsistait, on prendra la plus petite cylindrée.

Les classements par ES et général seront affichés sur le mur de la salle polyvalente des Sagnes proche de la buvette.

Ils seront disponibles en temps réel sur le site LCCHRONO.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les 3 premiers de chaque moyenne auront une coupe.

CLASSEMENT SCRATCH de chaque moyenne :

1 ^{er}	50,00 €
-----------------	---------

* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch

La remise des prix se déroulera le SAMEDI 29 JUILLET 2023, $\frac{1}{2}$ heure après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé à la salle des Fête Des Sagnes à Mens.